

Communiqué de presse – 7 juillet 2023

Projet de loi sur les nouveaux OGM (NBT)

Les intérêts des entreprises l'emportent sur la liberté de choix et la biosécurité

Avec la proposition législative du 5 juillet sur les nouvelles techniques génomiques (NBT), la Commission Européenne a décidé de démanteler le cadre actuel de l'Union Européenne sur les OGM, menaçant notre santé et l'environnement, mettant en péril l'agriculture sans OGM. Cette proposition ignore la demande des consommateurs pour un étiquetage clair de tous les OGM. Cela va à l'encontre de l'appel lancé par une pétition européenne qui a recueilli plus de 420 000 signatures au début de l'année pour que les NBT restent strictement réglementés et étiquetés.

Le Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamique (MABD) et la Fédération Biodynamique Demeter International (BFDI) sont fortement attachés à une agriculture et à une sélection sans OGM, tout comme l'ensemble du secteur biologique. Depuis toujours la biodynamie interdit strictement l'utilisation de semences, de matériel de multiplication et de matériel végétal produits par des OGM. «Mais sans traçabilité et sans étiquetage, il n'y a pas de base claire pour protéger l'agriculture sans OGM. Ces deux éléments sont essentiels pour garantir la liberté de choix des agriculteurs et des sélectionneurs et pour éviter d'ajouter une charge supplémentaire aux opérateurs biologiques et biodynamiques», déclare Clara Behr, responsable des relations publiques à la Fédération Biodynamique.

Si la transition vers des pratiques agricoles plus durables pour lutter contre le changement climatique est une nécessité, l'affaiblissement de la réglementation actuelle sur les OGM n'est manifestement pas la voie à suivre. Au lieu de s'appuyer sur des solutions technologiques dont les avantages n'ont pas été prouvés et qui sont susceptibles d'avoir des effets imprévus et de présenter des risques pour notre environnement et notre biodiversité, l'UE devrait se concentrer sur des solutions éprouvées telles que l'agriculture biologique et biodynamique, qui ont démontré leurs réels avantages pour le climat et la biodiversité.

Le démantèlement de la réglementation européenne sur les OGM aggraverait également les problèmes liés aux brevets sur les semences, qui menacent les droits des agriculteurs sur les semences, les petits et moyens sélectionneurs et la diversité des semences. Contrairement à la sélection végétale conventionnelle, les processus et les produits des NBT sont brevetables en vertu de la législation européenne. L'exemption des nouvelles semences génétiquement modifiées de la réglementation européenne sur les OGM entraînerait donc une avalanche de semences brevetées sur le marché. Pour la plupart des agriculteurs et des sélectionneurs, s'y retrouver dans ce "maquis de brevets" constituera un défi majeur, tout en renforçant le monopole de l'industrie semencière.

L'agriculture commence toujours par les semences, qui sont un bien commun et auxquelles chaque agriculteur a droit. Pourtant, 75 % de la diversité agricole mondiale est perdue aujourd'hui malgré son importance. Au lieu de cela, les OGM et les brevets associés concentreront encore davantage l'offre de semences entre les mains de quelques entreprises multinationales. Le MABD souhaite rappeler aux décideurs européens que la réponse aux défis actuels du changement climatique commence par la promotion de la diversité des semences, en renforçant les variétés biologiques et biodynamiques.

Nous demandons aux parlementaires européens ainsi qu'au Ministre de la transition écologique et au Ministre de l'Agriculture de s'opposer fermement à la Commission européenne. Leur mandat est de protéger notre santé et l'environnement, de garantir la liberté de choix des agriculteurs et des consommateurs tout en préservant l'agriculture sans OGM. En collaboration avec des associations, des initiatives et des organisations professionnelles, nous affirmons notre ferme opposition à la dérégulation du génie génétique! La liberté de choix pour les consommateurs et la protection de l'environnement doivent primer sur les intérêts de quelques groupes semenciers !

Il appartient désormais aux États membres de préserver le cadre actuel de l'UE en matière d'OGM. La ligne à suivre est claire : l'évaluation des risques, la traçabilité et l'étiquetage doivent être garantis pour tous les OGM, y compris les NBT.

Contact presse :

Pour le MABD,

Jean-Michel Florin, formateur au MABD : 07 84 02 64 64

Patrick Lespagnol : président du MABD : lespagnol.patrick.2@orange.fr